M. Monteith (Perth), appuyé par M. Nowlan, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu pour une deuxième fois, étudié en comité plénier et rapporté sans amendement.

Avec l'assentiment unanime, ledit bill est lu pour une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-56, Loi modifiant la Loi sur les aveugles;

M. Monteith (Perth), appuyé par M. Churchill, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu pour une deuxième fois, étudié en comité plénier et rapporté sans amendement.

Avec l'assentiment unanime, ledit bill est lu pour une troisième fois et adopté.

Il est donné lecture de l'ordre adopté aujourd'hui et décrétant la deuxième lecture du Bill C-62, Loi modifiant la Loi sur les invalides;

M. Monteith (Perth), appuyé par M. Churchill, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

En conséquence, ledit bill est lu pour une deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement, et la troisième lecture en est fixée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité plénier pour l'étude d'un certain projet de résolution tendant à modifier la Loi sur les pensions et allocations de guerre pour les civils et, après avoir fait rapport de l'état de la question, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre l'étude à la prochaine séance de la Chambre.

(A cinq heures du soir, appel des affaires inscrites au nom des députés, suivant l'article 15(3) du Règlement provisoirement modifié)

## (Bills publics)

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture du Bill C-7, Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer (Abandon d'exploitation);

M. Thomas, appuyé par M. Campbell (Lambton-Kent), propose,—Que ledit bill soit maintenant lu pour une deuxième fois.

Il s'élève un débat:

L'heure réservée aux affaires inscrites au nom des députés est expirée.